

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 11 septembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Martine BUIRETTE, Guilaine WEISS,
Jean-Pierre BADER, Elisabeth HASSLER, Mathieu HARTMANN, Véronique MULLER, Danièle
BACH, Bélanda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Françoise
RITTELMAYER

Ont donné procuration:

M. Guy LOCHER à Mme Véronique MULLER
M. Michel GENDRIN à M. Philippe MALASSINE
Mme Charlotte BRODIER à M. le Maire
M. Philippe AYMONIN à M. Claude LITSCHKY

Sont absents excusés :

Mme Charlotte BRODIER et MM. Guy LOCHER, Michel GENDRIN et Philippe AYMONIN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et salue la
présence de la presse.

Il propose au Conseil Municipal de :

- mettre le point relatif aux travaux de voirie rue de Zillisheim à l'ordre du jour des
délibérations et non de simple information,
- compléter le point 3 par l'acquisition des parcelles n°183 et 187 section n°2 pour
l'alignement de la rue des Cigognes.

Le compte-rendu de délégation a été complété des commandes passées récemment.
Le Conseil Municipal, après délibération, accepte ces modifications.

Le Conseil Municipal désigne une secrétaire de séance : Madame Véronique MULLER.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017**
2. **Urbanisme :**
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
3. **Elargissement de la rue des Acacias et alignement de la rue des Cigognes : acquisition des parcelles n° 183, n° 187 et n° 233/55 – section n° 2**
4. **Travaux :**
 - Aménagement de la rue du 2^{ème} Zouaves
 - Réfection de la rue de Zillisheim
5. **Adhésion de la ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**
6. **Finances :**
 - Assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée du local commercial sis 2C, rue du 2^{ème} Zouaves (épicerie)
 - Travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2018
 - Encaissement de chèque
7. **Ecoles :**
 - Bilan de rentrée
 - Rythmes scolaires
8. **Compte-rendu de délégation**
 - Mise au point sur les travaux d'accessibilité réalisés à l'école élémentaire
 - Décapage et métallisation des sols à l'école élémentaire (2 salles au sous-sol)
 - Réfection du carrelage dans les sanitaires de l'école maternelle
 - Travaux de sécurisation à l'école maternelle
 - Acquisition pour les écoles : mobilier, fourniture de peintures...
 - Remplacement du chauffe-eau au 39, Grand'Rue
 - Mise en souterrain des réseaux – rue du 2^{ème} Zouaves
 - Rénovation énergétique de l'éclairage public
 - Prestation de nettoyage après travaux aux écoles
 - Avenant n° 1 au marché de nettoyage des locaux communaux
9. **Rapports annuels :**
 - Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
 - Service public de distribution de l'eau potable
10. **Divers :**
 - Réfection du revêtement de la RD 18V
 - Ouverture d'une enquête publique complémentaire relative à la liaison routière Mulhouse – Altkirch – Burnhaupt-le-Bas
 - Informations et interventions diverses
 - Remerciements

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance ordinaire du 26 juin 2017.

2. Urbanisme

2.1. Permis de construire

Trois demandes de permis de construire ont été déposées en mairie, à savoir :

- par Madame Sophie BLANKENBERGER, domiciliée à MULHOUSE – 70C, rue de Belfort, pour le projet de construction d'une maison d'habitation sur le terrain situé rue des Acacias, section 02 – parcelle 229.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire.

- par Monsieur Jean-Marie KIHN, architecte, sis à ARBROUANS (25400) – 17, rue de Courcelles pour le compte de Monsieur Cédric FRENZEL et Madame Amandine GSELL, domiciliés à MULHOUSE – 27B rue de Bruebach, pour un projet de construction d'une maison d'habitation dans le lotissement « Impasse des Abeilles » - lot N° 4, sur le terrain situé section 04 – parcelle 416/84.
- par Monsieur Horia RADULESCU, architecte, sis à MULHOUSE (68100) – 15, rue du Saule, pour le compte de BATIGE, représentée par Monsieur Oguz KARADAG, sis à BARTENHEIM (68870) – 80 rue de la Gare, pour le projet de construction de deux ensembles de deux maisons accolées dans le lotissement « Impasse des Abeilles », sur le terrain cadastré section 04 – parcelles 409/72 et 411/72.

Pour ces demandes de permis de construire, un avis réservé a été émis car les travaux du lotissement sont inachevés.

2.2. Déclarations préalables

Dix déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par les Maisons STEPHANE BERGER, sises à MULHOUSE – 15, rue de Didenheim pour le compte de Madame Sonia JELSCH, pour un projet de division parcellaire en vue de construire sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 563.

Un avis défavorable a été émis pour cette déclaration, car le lotissement est autorisé pour 11 lots et cette division porterait le nombre de lots à 12.

- Déposée par Monsieur Santo MARZULLO, domicilié à HOCHSTATT – 2, rue du 2^{ème} Zouaves, pour la construction d'un abri de jardin en bois avec toiture en tuile sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 176.
- Déposée par Madame Audrey SCARAVELLA et Monsieur Fabrice CODOGNOTTO, domiciliés à HOCHSTATT – 10, rue de Heimsbrunn, pour le projet d'extension d'une maison d'habitation cadastrée section 03 – parcelles 255, 262, 265, 272 et 275.
- Déposée par Monsieur Juan LORA, domicilié à HOCHSTATT – 15A, impasse des Roseaux, pour l'édification d'une clôture en aggro sur 1 mètre de haut surélevé de lames PVC – hauteur totale 2 m, sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 265/262.

- Déposée par Madame Cécile SIMONNARD, domiciliée à HOCHSTATT – 12, rue des Bergers, pour la création d'un auvent sur une terrasse déjà existante sur le terrain cadastré section 02 – parcelle 223.
- Déposée par Monsieur Olivier SCHWEIGER, domicilié à HOCHSTATT – 2^E, rue des Vosges, pour la construction d'une clôture en grillage rigide d'une hauteur de 1,50 m sur le terrain cadastré section 21 – parcelle 279/90.
- Déposée par Madame Michèle EICHINGER, domiciliée à HOCHSTATT – 14, rue des Ecoles, pour la réalisation d'une avancée de toit en polycarbonate transparent pour couvrir un store existant sur la maison d'habitation cadastrée section 01 – parcelle 01.
- Déposée par le Cabinet AGE, sis à MULHOUSE – 35, rue Victor Schoelcher pour le compte de Monsieur Charles FREY, domicilié à HOCHSTATT – 35b, rue de la Carrière pour un projet de division foncière sur le terrain cadastré section 18 – parcelles 539, 558, 613, 616, 617, 619, 620, 622 et 624.
- Déposée par Monsieur Jonathan CHLEWICKI, représentant la Sté HOME Plus, sise à PARIS (75008) – 43, avenue de Friedland pour le compte de Monsieur Raphaël BEZERRA, domicilié à HOCHSTATT - 3, rue du Stade, pour l'installation de 24 panneaux photovoltaïques sur la toiture Sud Est de la maison d'habitation cadastrée section 05 – parcelle 186.
- Déposée par Madame Anne SCHLIENGER, domiciliée à HOCHSTATT – 19, rue des Ecoles pour des travaux d'aménagement d'une terrasse en bois sur pilotis sur le terrain cadastré section 03 – parcelles 246 et 228.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.3. Déclarations d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire de sept déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis 12, rue des Côteaux, cadastré section 07 – parcelle 367/242, propriété des consorts BRUNSTEIN.
- Pour le bien sis 19, rue de la Carrière, cadastré section 18 – 594/290, 596/291 et 598/292, propriété de Monsieur et Madame Didier BERGERON.
- Pour le bien sis 67, Grand'rue, cadastré section 01 – parcelles 37a, 37b, 40a et 40b, propriété des consorts LOETSCHER.
- Pour le bien sis 31D rue Soland, cadastré section 05 – parcelles 583/106 et 587/106, propriété de Monsieur Manuel RAMOS et Madame Chrystelle PRUNET.
- Pour le terrain sis rue de Heimsbrunn, lieudit « Baumgarten », cadastré section 03 – parcelles 8 et 9, propriété de Madame Christiane DOCK.
- Pour le terrain sis rue de la Montagne, lieudit « Rosengarten », cadastré section 18 – parcelle 192, propriété de la Fondation d'Auteuil - Paris.
- Pour le bien sis 1, rue du Moulin, cadastré section 03 – parcelles 285/118, 286/118, 287/118, 288/117, 289/117 et 290/117, propriété de Monsieur et Madame Davy MATHIS.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.

(Arrivée de Monsieur Mathieu HARTMANN).

3. Elargissement de la rue des Acacias et alignement de la rue des Cigognes : acquisition des parcelles n° 183, 187 et 233/55 – section n° 2

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 5 maisons, à l'angle de la rue des Bergers et de la rue des Acacias, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'acquérir :

- une parcelle sise rue des Acacias, section n°2, parcelle n°233 d'une contenance de 103 m², en vue de l'élargissement de ladite rue,
- et deux parcelles sises rue des Cigognes, section n°2, parcelles n°183 d'une contenance de 4 m² et n°187 d'une contenance de 6 m², dans la perspective de l'alignement de la rue des Cigognes.

Les parcelles appartiennent actuellement à la société SOVIA, lotisseur.

La cession se fera à l'euro symbolique.

Elle sera formalisée par acte authentique dressé par Maître KOENIG, notaire à Altkirch.

Le Conseil Municipal,

après délibération, à l'unanimité :

- décide d'acquérir moyennant l'euro symbolique les parcelles de terrain cadastrées section 2, parcelles n°183 (4 m²), n°187 (6 m²), sises rue des Cigognes et n°233/55 (103 m²), sise rue des Acacias, les dites parcelles appartenant à SOVIA (68000 Colmar) ; Ces parcelles seront versées dans le domaine public.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir passé en l'étude de Maître KOENIG, notaire à Altkirch.

4. Travaux

4.1. Aménagement de la rue du 2^{ème} Zouaves

Monsieur le Maire rappelle les travaux projetés rue du 2èmes Zouaves le long de la nouvelle zone de commerces et services.

L'ouverture des plis du marché des travaux de la rue du 2^{ème} Zouaves s'est tenue le 5 septembre dernier.

Le montant prévisionnel des travaux, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et les frais annexes, était estimé à 140 000 € TTC, tel que prévu et voté au budget primitif 2017.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet I.V.R., selon la délibération du 27 mars 2017.

Le marché se compose de 2 lots :

- Lot 01 : voirie,
- Lot 02 : réseaux secs.

Pour le lot 01, deux candidatures ont été réceptionnées : EUROVIA et TPS.

Pour le lot 02, trois candidatures ont été réceptionnées : ETPE, TAMAS et LRE.

Monsieur le Maire présente la synthèse de l'analyse des offres.

COMMUNE DE HOCHSTATT	OUVERTURE DES PLIS DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2017	ESTIMATION DES TRAVAUX			
RUE DU 2eme ZOUAVE		prix			
1707 ACT					
LOT 1 : VOIRIE		HT	93 000,00 €		
	TTC	111 228,00 €			

réponse électronique	ENTREPRISES	Pièces administratives							offres				
		DC 1	DC 2	NOTI2	Ref/qualif	RC	DC	mémoire	HT				
	TPS	X	X	X	X	X	X	X		89 929,50			
x	EUROVIA	X	X	X	X	X	X	X		115 141,00			

COMMUNE DE HOCHSTATT	OUVERTURE DES PLIS DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2017	ESTIMATION DES TRAVAUX			
RUE DU 2eme ZOUAVE		prix			
1707 ACT					
LOT 2 : RESEAUX SECS		HT	21 000,00 €		
	TTC	25 116,00 €			

réponse électronique	ENTREPRISES	Pièces administratives							offres				
		DC 1	DC 2	NOTI2	Ref/qualif	RC	DC	mémoire	HT				
	ETPE	X	X	X	X	X	X	X		11 358,00			
	LRE	X	X	X	X	X	X	X		14 106,00			
	TAMAS	X	X	X	X	X	X	X		15 922,20			

Suite à l'analyse des offres sur la base des critères prix et technique, le cabinet d'ingénierie propose de retenir l'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM pour le lot 01 au prix de 89 929,50 € HT soit 107 915,40 € TTC et l'entreprise ETPE de STEINBRUNN-LE-HAUT pour le lot 02 au prix de 11 358,00 € HT soit 13 629,60 € TTC.

L'offre est susceptible d'être complétée d'un ou deux candélabres d'éclairage public en harmonisation avec la zone de commerces.

Au vu de l'avancement du projet d'aménagement de la zone, les travaux pourraient débuter courant octobre.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-23,
 Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Hochstatt du 22 avril 2014, en vertu de laquelle le Maire a délégué pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qui prend acte :

- de l'attribution des travaux de voirie (lot 01) à l'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM pour un montant de 89 929,50 € HT soit 107 915,40 € TTC,
- de l'attribution des travaux de réseaux secs (lot 02) à l'entreprise ETPE de STEINBRUNN-LE-HAUT pour un montant de 11 358,00 € HT soit 13 629,60 € TTC.

Suite à la demande de précisions de Monsieur Claude LITSCHKY, Monsieur le Maire précise que le réseau d'eau y sera aussi refait et ce jusqu'au croisement avec la rue Bellevue, pour des raisons techniques.

Les travaux de voiries se feront le long de l'emprise de la zone de l'ancien terrain de football. Vu la largeur de la voie, un trottoir est prévu uniquement le long de la nouvelle zone de commerces et un fil pavé sera mis en place du côté des habitations.

4.2. Réfection de la rue de Zillisheim

Le Département du Haut-Rhin a confirmé la réalisation des travaux d'enrobés sur la RD18VI **rue de Zillisheim : pour la partie allant de la fontaine au carrefour.**

Cette partie de rue, qui est jusqu'à présent sur emprise du domaine public routier départemental, sera ensuite transférée à la Commune.

Les travaux consistent en une réfection des enrobés après fraisage préalable sans modification de l'altimétrie de la voie.

Ils sont réalisés sous préfinancement Département du Haut-Rhin.

Le Département finance le prix d'une réfection sommaire, et la Commune prend en charge le surcoût afin de bénéficier d'une réfection à neuf (mise en œuvre de BBM au lieu de l'ECF initialement prévu par le département).

A ce surcoût estimé à 17 000 € - chiffre à réajuster avec des révisions comptables et les quantités exactes - s'ajoutent des travaux de réfection des bordures, fils d'eau, reprise d'enrobés sur les trottoirs et reprise ponctuelle de joints pour lesquels la société TPS propose un devis pour un montant de 12 630,00 € HT.

Ces travaux sont prévus courant octobre.

Le Conseil Municipal,

après délibération, à l'unanimité :

- valide le principe de la réfection de la couche de roulement sur la partie de la rue de Zillisheim allant de la fontaine (angle de la Grand'Rue) jusqu'au carrefour en co-financement avec le département du Haut-Rhin,
- prend acte que le département du Haut-Rhin préfinance l'intégralité des travaux,
- approuve le principe de prendre en charge le surcoût estimé à 17 000 € lié à la mise en œuvre du BBM (sorte d'enrobé pour chaussée à trafic moyen) au lieu de l'ECF (type d'enrobés pour chaussée à trafic faible à modéré) et qui fera l'objet d'un remboursement par la commune par l'intermédiaire d'une convention financière avec le Département,
- décide de confier à l'entreprise TPS de WITTENHEIM les travaux de réfection des bordures et fils d'eau pour un montant de 12 630,00 € HT soit 15 156,00 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

5. Adhésion de la ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal **d'approuver** l'adhésion de la Ville de Héisingue au Syndicat.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis, s ;
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

6. Finances

6.1. Assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée du local commercial sis 2C, rue du 2ème Zouaves (épicerie)

Monsieur le Maire expose que l'état d'avancement de la construction du local commercial destiné à accueillir une épicerie avec comme activité principale la vente de produits locaux.

Il rappelle qu'en date du 27 février 2017, le conseil municipal avait approuvé la location de ce local de 180 m² à la S.N.C. « Les Terroirs d'Ici ou d'Ailleurs », moyennant un loyer mensuel de 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC.

Afin de pouvoir récupérer la TVA sur le contrat de bail qui sera signé avec le preneur, il appartient au maire de proposer de « lever option » au Conseil Municipal, afin de permettre l'assujettissement à la TVA de ce local commercial.

En effet, les locations d'immeubles nus à usage professionnel par les collectivités territoriales sont exonérées de la TVA mais elles peuvent être imposées sur option selon l'article 260-2 du Code général des Impôts.

L'assujettissement à la TVA du loyer permettra à la commune de récupérer la TVA sur les travaux de construction et toutes dépenses afférentes au local, ceux-ci n'étant pas éligibles au FCTVA. En revanche, la commune devra s'acquitter d'une TVA sur les loyers perçus.

Cette levée d'option devra faire l'objet d'une demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises.

VU l'article 260-2 du Code général des Impôts,

VU la délibération n°10-2017 du 27 février 2017, autorisant Monsieur le Maire à signer la promesse de bail et le bail à intervenir,

Considérant l'intérêt financier pour la commune à récupérer la TVA sur la construction et les travaux réalisés,

Le Conseil Municipal,

après délibération, à l'unanimité :

- décide d'opter pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) du local commercial situé 2C, rue du 2^{ème} Zouaves à Hochstatt (68720) et cela dès le premier loyer,
- autorise Monsieur le Maire à en faire la demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises.

6.2. Travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2018

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation, avec état prévisionnel des coupes, pour la forêt communale de HOCHSTATT pour l'exercice 2018.

Le volume total s'élève à 941 m³ (l'EPC 2017 s'élevait à 698 m³).

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré,

- autorise la réalisation du programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2018 ;
- délègue Monsieur le Maire pour signer les bordereaux en retour.

6.3. Encaissement de chèques

Le Conseil Municipal prend acte de l'encaissement d'un chèque émanant :

- de la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats – Maison des avocats de Colmar, de 200,00 € correspondant au dédommagement des dégradations de l'école élémentaire.

Les comptabilisations relatives aux encaissements de ce chèque seront faites conformément à la nomenclature M14.

7. Ecoles

7.1. Bilan de rentrée

La parole est donnée à Monsieur Matthieu HECKLEN qui fait le bilan de la rentrée :

- L'école maternelle compte 75 élèves :
 - 29 en petite section
 - 26 en moyenne section
 - 20 en grande section

Les élèves sont répartis en 3 classes : une classe de 23 petits (Mme Isabelle REYMANN), une classe de 26 petits-moyens (Mme Sandrine LANG), et une classe de 26 moyens-grands (Aurélié). L'équipe enseignante est maintenue à l'identique par rapport à l'année passée.

L'équipe des ATSEM est toujours composée de 4 personnes, soit une ATSEM à temps plein par classe. Elle est composée de Mesdames Laetitia BENARD, Martine COLLIER, et Brigitte HASSLER et Claire SCHNOEBELEN qui se partagent à mi-temps sur la classe des moyens-grands.

- L'école élémentaire compte 123 élèves répartis en 5 classes et une ULIS:
 - Une classe de 22 CP – Mme Emeline RINNER
 - Une classe de 21CE1 – Mmes Laure KAUPP et Mylène MUNCK
 - Une classe de CP (5) / CE2(14) soit un total de 19 – Mme Marie FERRY
 - Une classe de CE2 (10) / CM1(14) soit un total de 24 – Mme Anne GESSIER
 - Une classe de CM1 (4) / CM2 (21) soit un total de 25 - M. Pierre WOEHL et Mme SCHWARTZ (le jour de décharge)
 - 12 élèves en classe ULIS – Mme Isabelle MAUPETIT

Le périscolaire et les Ateliers du Péri ont toujours autant de succès.

L'accueil de loisirs du mercredi accueille les matins les enfants des communes d'Illfurth et alentours, qui sont passés à une organisation des rythmes scolaires sur 4 jours.

Les deux écoles ont fait l'objet de plusieurs travaux de rénovation durant la période estivale.

A l'école maternelle, les sanitaires ont été rénovés comme prévu et les agents techniques ont mis en place la vingtaine de meubles choisis par l'équipe enseignante.

A l'école élémentaire, les travaux d'accessibilité ont été réalisés dans les temps, ainsi que les travaux de réfection des toilettes du rez-de-chaussée.

Les agents techniques, les saisonniers et les adjoints Guy LOCHER et Matthieu HECKLEN ont œuvrés tout l'été en peinture, rangement, nettoyage et mise en place de prises informatiques dans toutes les classes, notamment pour permettre à la 6^{ème} classe de s'installer dans une pièce propre et accueillante.

Monsieur le Maire leur adresse ses sincères remerciements et fait part de la satisfaction des enseignants.

Suite à l'interrogation de Madame Françoise RITTELMAYER, il est précisé que les élèves de la classe de CE1 installés dans la salle du sous-sol (en rez-de-jardin), accèdent par la même entrée que les autres.

Etant donné que des activités enfants et adultes ont lieu en dehors du temps scolaire dans le sous-sol, Mme Françoise RITTELMAYER demande que les enseignantes qui occupent la salle de classe au sous-sol puisse fermer cette salle à clef pour des raisons de sécurité.

7.2. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire et Monsieur Matthieu HECKLEN reviennent sur l'organisation des rythmes scolaires suite au décret du ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer, paru le 28 juin 2017, qui prévoit la possibilité de revenir de manière dérogatoire à la semaine de 4 jours.

Le délai étant très court à la fin de l'année scolaire passée, la Municipalité avait souhaité (à l'instar de près de 60 % des communes haut-rhinoises) de ne pas revenir à des rythmes scolaires à 4 jours dans la précipitation.

En effet, une modification des rythmes scolaires a des impacts organisationnels tant au niveau du périscolaire, des écoles, des familles et du tissu associatif.

Dès l'élection des représentants de parents d'élèves, Monsieur le Maire et Monsieur HECKLEN exposent leur volonté de mettre en place une commission scolaire avec les acteurs concernés : enseignants, représentants des parents d'élèves, périscolaire et mairie. Ce groupe de travail pourra travailler sur un maintien ou non des rythmes scolaires sur 4,5 jours à la rentrée 2018.

8. Compte rendu de délégation

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

8.1. Mise au point sur les travaux d'accessibilité réalisés à l'école élémentaire

Dans le cadre des travaux d'accessibilité de l'école élémentaire, une mise au point du marché conclu avec les Ets FUGYBAT à PFASTATT pour la mise en conformité PMR des WC et de la rampe intérieure a été nécessaire car des travaux se sont avérés inutiles. Le montant après mise au point s'élève à 6 750,52 € HT, soit 8 100,62 € TTC soit 842, 00 € HT de réduction par rapport au marché initial.

De plus, la préfecture a notifié cet été l'attribution d'une subvention de 20% pour le soutien de cette opération.

8.2. Décapage et métallisation des sols à l'école élémentaire (2 salles au sous-sol)

La prestation pour le traitement par métallisation des sols de deux salles de classe au sous-sol de l'école élémentaire a été confiée à la Sté REGIONETTOYAGE pour un montant de 909,00 € HT, soit 1 090,80 € TTC.

8.3. Réfection du carrelage dans les sanitaires de l'école maternelle

Une commande d'un montant de 1 680,00 € HT, soit 2 016,00 TTC a été passée auprès de l'EURL LUTTRINGER HESSLE de CERNAY pour la fourniture et la pose de carrelage à l'école maternelle, dans le cadre des travaux de réfection des sanitaires.

8.4. Travaux de sécurisation à l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de sécurisation à l'école maternelle, il a consulté deux entreprises, à savoir :

- ⇒ SAMSON d'ENSISHEIM pour la création d'un SAS d'accueil en aluminium à rupture de pont thermique dont le coût est estimé à 9 980,00 € HT, soit 11 976,00 € TTC ;
- ⇒ MULTISOLS de COLMAR pour la fourniture et la pose de carrelage dans le sas d'entrée dont le montant s'élève à 2 195,00 € HT, soit 2 634,00 € TTC.

Afin de permettre une réalisation de ces travaux durant les vacances de la Toussaint, les commandes ont été confirmées.

Il est rappelé que ces travaux de sécurisation bénéficient d'un soutien financier dans le cadre de la DETR « Soutien exceptionnel sécurisation ».

8.5. Acquisition pour les écoles : mobilier, fourniture de peintures...

Du mobilier scolaire a été acquis et installé durant la période estivale :

Pour l'école maternelle,

- ⇒ HISLER-ALSACE de SAUSHEIM pour l'achat d'armoires et de meubles bas pour un montant de 3 751,63 € HT, soit 4 501,96 € TTC,
- ⇒ NATHAN de PARIS pour l'achat d'une table d'activités des petits pour un montant de 213,93 € HT, soit 256,72 € TTC.

Pour l'école élémentaire,

- ⇒ UGAP de HEILLECOURT pour l'achat de sept tables pour l'équipement de la 6ème classe nouvellement ouverte pour un montant de 492,66 € HT, soit 591,20 € TTC.

Deux autres entreprises ont également été sollicitées pour exécuter une prestation ou pour fournir du matériel pour divers travaux aux écoles :

- ⇒ KLEIBER d'ILLFURTH pour la réparation du portillon d'accès au sous-sol de l'école maternelle et pour le remplacement de panneaux des châssis aluminium en lames bois laqué blanc à l'école élémentaire ; certaines de ces plaques initialement en bois sont complètement abîmées et perméables. Le coût total de ces travaux s'élève à 1 965,00 € HT, soit 2 358,00 € TTC.
- ⇒ LEROY MERLIN de MORSCHWILLER-LE-BAS pour l'acquisition de petites fournitures d'un montant HT de 595,69 €, soit 714,82 € TTC, principalement pour des travaux de peinture à l'école élémentaire.

8.6. Remplacement du chauffe-eau au 39, Grand'Rue

Vu la nécessité de remplacer le chauffe-eau du Restaurant « La Parenthèse », deux devis ont été sollicités :

- GH INSTALLATIONS 68 de BRUNSTATT-DIDENHEIM propose le remplacement pour à 1 434,00 € HT,
- la commande a été confiée à la Sté PIL'POSE de HOCHSTATT pour un montant de 961,70 € HT, soit 1 154,04 € TTC.

8.7. Mise en souterrain des réseaux– rue du 2^{ème} Zouaves

8.7.1. Réseau téléphonique

Dans le cadre du projet de réfection de la voirie dans la rue du 2^{ème} Zouaves, la mise en souterrain du réseau téléphonique sera effectuée par ORANGE pour 1 511,00 €. Cette somme représente les prestations d'ingénieries génie-civil, les études et les travaux de câblage.

8.7.2. Réseau câble

Le groupe Numéricâble / SFR se chargera de l'enfouissement du réseau câble pour un montant de 2 340,00 € TTC.

8.8. Rénovation énergétique de l'éclairage public

Dans le cadre de la transition énergétique, comme cela a déjà été évoqué lors du conseil municipal du 15 mai 2017, la prestation de remplacement 62 têtes de luminaires 125W par des luminaires led 28W a été confirmée à l'entreprise CLEMESSY de MULHOUSE pour un coût de l'opération s'élevant à 29 450,00 € HT, soit 35 340,00 € TTC.

Il est rappelé que cette opération bénéficie du soutien financier de l'Etat aux TEPCV (Territoire à Energie positive pour une Croissance Verte) par le biais du PETR Pays du Sundgau.

Les travaux pourront être réalisés au mois d'octobre.

8.9. Prestation de nettoyage après travaux aux écoles

Suite aux travaux réalisés aux écoles, un nettoyage exceptionnel a été sollicité auprès de la Société REGIONETTOYAGE afin que les locaux soient propres pour la rentrée des classes. La prestation globale a été confiée pour 1 240,00 € HT, soit 1 488,00 TTC.

8.10. Avenant n° 1 au marché de nettoyage des locaux communaux

En raison de l'ouverture d'une classe supplémentaire, installée dans une des salles situées au sous-sol des prestations de nettoyage supplémentaire sont nécessaires afin que cette pièce et les sanitaires attenants soient traités de la même manière que les salles du rez-de-chaussée.

Ce nettoyage supplémentaire est confié à REGIONETTOYAGE 199,00 € HT / mois soit 238,80 € TTC.

9. Rapports annuels

9.1. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2016, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

9.2. Service public de distribution de l'eau potable

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service en eau potable de Heimsbrunn et environs pour l'année 2016, présenté par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et environs.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles, ainsi que sur le site internet de la commune.

10. Divers

10.1. Réfection du revêtement de la RD 18 V

Du 11 au 18 septembre 2017, des travaux de pose de revêtement sont effectués sous l'emprise du domaine public routier départemental sur la route de Froeningue – RD 18 V (entrée d'agglomération côté Froeningen jusqu'aux feux croisement central RD 8 bis III) ;

Vu l'importance du trafic, l'opération s'effectue de nuit entre 20 heures et 6 heures.

10.2. Ouverture d'une enquête publique complémentaire relative à la liaison routière Mulhouse – Altkirch – Burnhaupt-le Bas

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique complémentaire portant sur la modification du projet de liaison routière ALTKIRCH – MULHOUSE – BURNHAUPT-LE-BAS et relative à la mise en compatibilité du PLU de Brunstatt-Didenheim et de Hochstatt.

Cette enquête se déroulera du 18 septembre 2017 au 12 octobre 2017 inclus.

Le commissaire-enquêteur recevra le public : le vendredi 29 septembre à la mairie de Hochstatt de 16h00 à 18h00 (permanence à Brunstatt-Didenheim les 18 septembre et 12 octobre).

10.3. Informations et interventions diverses

- **Mise à disposition du logement du presbytère** : à compter du 9 septembre, le logement au 1^{er} étage du presbytère sera occupé par le frère Albert pour une durée approximative d'une année.
- **Devenir de l'instruction des autorisations des droits du sol** : il a été donné suite à la proposition de la communauté de communes Sundgau de continuer à confier l'instruction des ADS à leur service. Ce service est très satisfaisant et les délais de réponses sont raccourcis.
- **Information sur l'harmonisation de la gestion des déchets et des tarifs** : en 2018, les sacs rouges devraient être remplacés par des contenaires avec une tarification à la levée. Les deux systèmes coexisteront durant plusieurs mois afin de permettre aux habitants d'épuiser leurs stocks de sacs rouges.
- **Madame Françoise RITTELMAYER** demande si le déploiement de la fibre est bientôt prévu à Hochstatt : des nouveaux arrivants de Hochstatt s'étonnent de la faiblesse du débit Internet. Un plan fibre est prévu dans la région mais ce seront les communes les moins bien desservies qui seront équipées en première. Hochstatt est aujourd'hui bien équipée par rapport à d'autres communes.
- **Information sur la zone de l'ancien terrain de football** : les travaux de SODICO avancent selon le calendrier prévu. Certains bâtiments ne sont pas encore attribués. La réfection de la rue du 2^{ème} Zouaves sera réalisée concomitamment avec les travaux de voirie et parking de la zone.

10.4. Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Madame Anne-Marie EICHINGER (85 ans)
 - ⇒ Madame Marie-Antoinette FENNENBERGER (85 ans)
 - ⇒ Monsieur Paul EIBEL (85 ans)
- pour le panier garni reçu à l'occasion de leur anniversaire.
- ⇒ Monsieur et Madame Ricardo MELLARDI
- pour l'arrangement offert par la municipalité à l'occasion de leurs noces de diamant
- ⇒ Les membres de l'Association UNC-AFN Section Hochstatt
 - ⇒ Les membres du Comité des Fêtes de Hochstatt
- pour la subvention allouée au titre de l'année 2017.

Rappel de quelques dates à retenir :

Du 8 septembre au 1^{er} octobre : Pot'Arts.

Le 17 septembre 2017 : dans le cadre des journées du patrimoine, une conférence animée par le campanologue, Monsieur TAROZZI, qui viendra expliquer le sens et le fonctionnement des nouvelles sonneries, avec audition des sonneries, entre 15h30 et 16h30, à l'église de HOCHSTATT.

Lundi le 6 novembre 2017 à 19h00 : Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Michel WILLEMANN



**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de HOCHSTATT
de la séance du 11 septembre 2017**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017

2. Urbanisme :

- Permis de construire
- Déclarations préalables
- Déclarations d'intention d'aliéner

3. Elargissement de la rue des Acacias et alignement de la rue des Cigognes : acquisition des parcelles n° 183, n° 187 et n° 233/55 – section n° 2

4. Travaux :

- Aménagement de la rue du 2^{ème} Zouaves
- Réfection de la rue de Zillisheim

5. Adhésion de la ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

6. Finances :

- Assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée du local commercial sis 2C, rue du 2^{ème} Zouaves (épicerie)
- Travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2018
- Encaissement de chèque

7. Ecoles :

- Bilan de rentrée
- Rythmes scolaires

8. Compte-rendu de délégation

- Mise au point sur les travaux d'accessibilité réalisés à l'école élémentaire
- Décapage et métallisation des sols à l'école élémentaire (2 salles au sous-sol)
- Réfection du carrelage dans les sanitaires de l'école maternelle
- Travaux de sécurisation à l'école maternelle
- Acquisition pour les écoles : mobilier, fourniture de peintures...
- Remplacement du chauffe-eau au 39, Grand'Rue
- Mise en souterrain des réseaux – rue du 2^{ème} Zouaves
- Rénovation énergétique de l'éclairage public
- Prestation de nettoyage après travaux aux écoles
- Avenant n° 1 au marché de nettoyage des locaux communaux

9. Rapports annuels :

- Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
- Service public de distribution de l'eau potable

10. Divers :

- **Réfection du revêtement de la RD 18V**
- **Ouverture d'une enquête publique complémentaire relative à la liaison routière Mulhouse – Altkirch – Burnhaupt-le-Bas**
- **Informations et interventions diverses**
- **Remerciements**

Nom – Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel WILLEMANN	Maire		
Matthieu HECKLEN	1 ^{er} Adjoint		
Marie-Thérèse BARTH	2 ^{ème} Adjoint		
Guy LOCHER	3 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à Mme Véronique MULLER	
Martine BUIRETTE	Conseillère municipale		
Guilaine WEISS	Conseillère municipale		
Jean-Pierre BADER	Conseiller municipal		
Elisabeth HASSLER	Conseillère municipale		
Mathieu HARTMANN	Conseiller municipal		
Véronique MULLER	Conseillère municipale		
Michel GENDRIN	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. Philippe MALASSINE	

Danièle BACH	Conseillère municipale		
Béline MARCHAL	Conseillère municipale		
Philippe MALASSINE	Conseiller municipal		
Charlotte BRODIER	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. le Maire	
Claude LITSCHKY	Conseiller municipal		
Fanny FOLTZER	Conseillère municipale		
Philippe AYMONIN	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. M. Claude LITSCHKY	
Françoise RITTELMAYER	Conseillère municipale		